



# **Le Centre d'échange d'informations (Clearing House Mechanism) Convention sur la Diversité Biologique**

04/02/2009

Par Bob Félicien Konzi-Sarambo,  
PF CHM-RCA

- ◆ ***Introduction***
- ◆ ***Définition et objectifs***
- ◆ ***Mise en œuvre***
- ◆ ***Obstacles***
- ◆ ***Enjeux***
- ◆ ***Perspectives***

La RCA est partie à la CDB depuis le 15 juin 1995, date de sa ratification.

La mise en œuvre de la CDB repose sur l'action combinée des différents acteurs:

- ◆ L'autorité nationale compétente
- ◆ Le point focal national
- ◆ Les points focaux thématiques
- ◆ L'équipe restreinte de planification
- ◆ Le comité national de pilotage
- ◆ Le groupe de travail
- ◆ Les acteurs institutionnels
- ◆ Les ONGs
- ◆ Les populations à la base

Le FEM est le principal organe de financement.



La CDB laisse aux États Parties une grande liberté quant aux choix des moyens pour appliquer leurs droits et obligations.

Il existe des **efforts de coordination internationale** en respect du principe de souveraineté des États.

Ces efforts prennent plusieurs formes, entre autres, **la diffusion d'informations** entre les acteurs nationaux, internationaux et les États Parties au moyens de rapports nationaux et d'un Centre d'échange (documentation, site web, films, etc.)

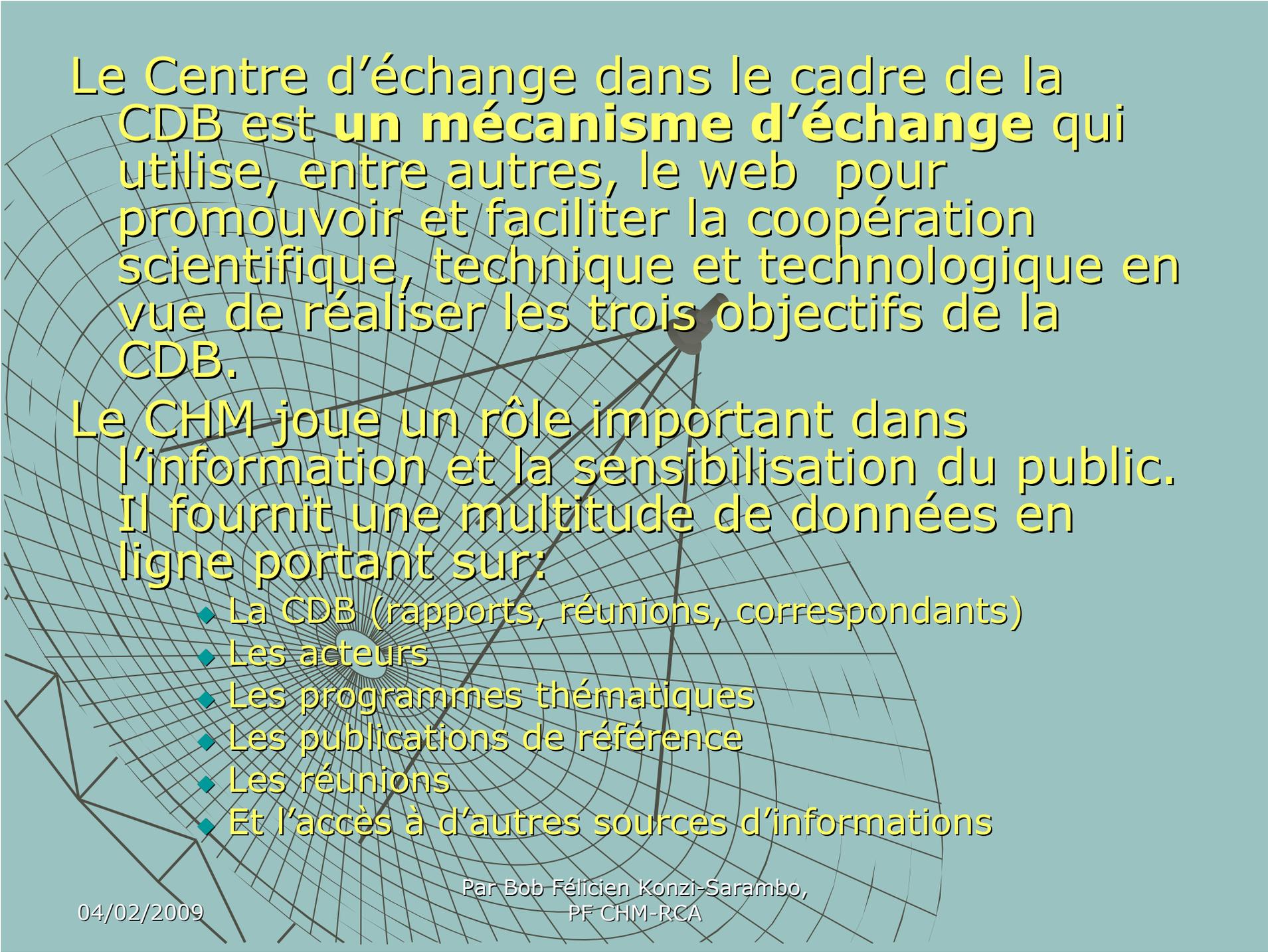


# *Qu'est ce que le CHM ou le Centre d'échange d'informations ?*

L'expression « **Centre d'échange** » visée à l'article 18.3 de la CDB est utilisée pour mettre en place un outil ou mécanisme qui permet de faciliter et de simplifier les échanges entre plusieurs parties.

04/02/2009

Par Bob Félicien Konzi-Sarambo,  
PF CHM-RCA



Le Centre d'échange dans le cadre de la CDB est **un mécanisme d'échange** qui utilise, entre autres, le web pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique, technique et technologique en vue de réaliser les trois objectifs de la CDB.

Le CHM joue un rôle important dans l'information et la sensibilisation du public. Il fournit une multitude de données en ligne portant sur:

- ◆ La CDB (rapports, réunions, correspondants)
- ◆ Les acteurs
- ◆ Les programmes thématiques
- ◆ Les publications de référence
- ◆ Les réunions
- ◆ Et l'accès à d'autres sources d'informations



# Objectifs du CHM / CDB

- ◆ Établir des répertoires nationaux des institutions scientifiques et des experts oeuvrant dans les domaines thématiques de la biodiversité;
- ◆ Mener des études pour établir une base de référence nationale sur les initiatives de coopération scientifique et technique qui ont trait à la mise en œuvre des objectifs de la CDB
- ◆ Aider les États Parties à utiliser davantage les NTIC pour faciliter l'échange d'informations sur la biodiversité;
- ◆ Mettre en place des Centres d'échange régionaux afin de promouvoir et de faciliter la coopération scientifique et technique et le transfert de technologie



# Mise en œuvre du CHM

Le développement du CHM est l'aboutissement des décisions de la COP, des recommandations du SBSTTA et des contributions fournies par les experts membres du comité consultatif informel.

Dans l'espace COMIFAC, 8 pays sur 10 ont désigné un Point Focal CHM et développé un site web pour le CHM

04/02/2009

Par Bob Félicien Konzi-Sarambo,  
PF CHM-RCA



# Mise en œuvre du CHM en RCA

En RCA, la mise œuvre du Centre d'Échange est le résultat:

- ◆ 1<sup>er</sup> Financement FEM; et
- ◆ Partenariat développé avec la Belgique depuis l'an 2000;

Le CHM – RCA est géré par le Point Focal assisté par des partenaires institutionnels, l'ensemble sous la supervision du Point Focal National CDB.

- ◆ Le fonctionnement du CHM exige des capacités scientifiques, techniques et technologiques. La maîtrise de l'outil informatique est indispensable.
- ◆ Au plan scientifique, des compétences existent et d'autres sont à redéployées et à développer davantage;
- ◆ Au plan technique, des ateliers de courtes durées ont permis la formation de huit (8) cadres nationaux sur les logiciels appropriés à la gestion du site web du CHM.



Le gestionnaire et les contributeurs du Centre d'échange de la RCA ont pour mandat, entre autres, de:

- Collecter et mettre en ligne les données pertinentes sur la biodiversité du pays;
- Diffuser à grande échelle les informations sur la biodiversité;
- Informer, éduquer et former les acteurs sur les méthodes et la nécessité de la conservation, de l'utilisation durable de la biodiversité et du partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'utilisation de ses éléments;
- Mettre à disposition des chercheurs et des décideurs des informations utiles pour la gestion durable de la biodiversité; etc.
- Faciliter le transfert de technologie liée à la diversité biologique;

# Obstacles à la en oeuvre

- ◆ Instabilité institutionnelle
- ◆ Organisation institutionnelle des PF
- ◆ CHM n'est pas intégrer dans la stratégie et le plan d'action sur la biodiversité
- ◆ Manque de ressources (M/F)
- ◆ L'accès à Internet ? ? ?



# Enjeux du CHM



## 1. Le poids des trois objectifs de la Convention

Les 3 objectifs de la Convention garderont chacun toute leur importance, mais les Parties accorderont un intérêt accru aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> objectifs. La question de l'accès et du partage aux avantages sera particulièrement importante pour les pays riches en biodiversité.

## 2. L'évolution des thèmes

Les décideurs politiques attacheront plus d'importance aux sujets suivants: connaissances traditionnelles, transfert des technologies, utilisation durable, changements climatiques, connaissances taxonomiques, indicateurs et surveillance de la biodiversité, études d'impact environnemental, rapatriement de l'information.

## 3. La biodiversité comme enjeu mondial

Les pays africains adopteront une attitude commune et forte sur l'importance de la biodiversité pour l'environnement global. Les « tropiques » sont le poumon de la planète et leur biodiversité est un patrimoine mondial à préserver. L'échiquier politique international devra en tenir compte.

### 1. Le CHM sera un outil pour la mise en œuvre renforcée de la Convention

Le CHM ne sera pas uniquement un système de diffusion de l'information. Il servira de facilitateur, voire de catalyseur dans certains cas, pour élaborer des actions concrètes. Il rendra les informations qui en découleront accessibles dans le monde entier

### 2. Le CHM sera un outil de communication, d'éducation et de sensibilisation (cf. programme CEPA)

Le CHM atteindra une grande variété de public cibles et d'acteurs. Il ira au-delà du web. Il ne sera pas qu'une boîte aux lettres.

### 3. Le CHM sera un outil d'aide à la décision

Grâce à sa reconnaissance accrue comme outil d'échange, de partage et de sensibilisation, le CHM contribuera à la détermination de thèmes d'intervention prioritaires au niveau national. Il deviendra un outil d'aide à la décision.

### 4. Certains thèmes seront traités prioritairement

La connaissance de la biodiversité, le transfert des technologies, l'accès aux ressources et le partage des avantages, l'utilisation durable, la conservation

# Perspectives

(Cf. Paragraphe 2 de la décision IX/30)

Pour améliorer l'efficacité et la visibilité du CHM, il est indispensable de:

- ◆ Élaborer une stratégie de mise en œuvre du CHM au niveau national ou élaborer un volet spécifique au CHM dans la stratégie nationale pour la biodiversité;
- ◆ Élaborer une stratégie de communication vis-à-vis des décideurs politiques ;
- ◆ Augmenter la collaboration entre partenaires nationaux, par exemple en intégrant le CHM dans des réseaux existants ou en voie d'être formés ;

- ◆ Identifier les rôles et responsabilités de chacun des partenaires nationaux pour la collecte, la dissémination et l'utilisation de l'information à des fins de sensibilisation ;
- ◆ Renforcer l'aspect 'clearing-house' du CHM en encourageant les points focaux et autres partenaires nationaux de fournir des informations au CHM ;
- ◆ Intégrer le CHM dans les volets « diffusion » ou « communication » des projets touchant à la biodiversité, et ceci afin d'assurer que le CHM soit impliqué concrètement dans la dissémination des résultats de ces projets.

- ◆ Renforcer l'implication des partenaires au développement dans la mise en œuvre des CHM;
- ◆ Encourager le partenariat avec la Belgique;
- ◆ Renforcer l'appui de la COMIFAC à la mise en œuvre du CHM;
- ◆ Rassembler, Diffuser et partager l'information (via le web ou d'autres moyens vulgarisation)
- ◆ Utiliser les informations pour sensibiliser et faire passer des messages forts



**Merci pour votre bien aimable attention !**

04/02/2009

Par Bob Félicien Konzi-Sarambo,  
PF CHM-RCA